

Annexe : Stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026

COMMENTAIRE PAR CHAPITRE		
Titre du chapitre	Pages	Commentaires
Résumé	6	Les intentions stratégiques du rapport sont clairement présentées. En revanche, les changements envisagés et leurs impacts restent peu définis, notamment pour les cantons, la gouvernance et les modalités d'application. La temporalité de mise en œuvre gagnerait aussi à être clarifiée, compte tenu de la période défavorable annoncée pour l'Europe dès 2028.
1. Introduction	11	L'analyse est pertinente et réaliste. Les conséquences pour la population civile et les autorités cantonales sont toutefois traitées de manière trop abstraite.
Le monde est devenu plus dangereux	11	
Retour de la guerre en Europe	11	<p>La désinformation est un élément très préoccupant. Certains événements récents ont illustré de manière concrète la vitesse et l'ampleur avec lesquelles des informations non-vérifiées peuvent circuler, compliquant la gestion de crise et la communication des autorités.</p> <p>Par ailleurs, la notion de guerre hybride implique que l'ensemble des structures et institutions d'un pays deviennent des cibles potentielles (cyberattaque par exemple). Les hôpitaux ne sont pas épargnés et constituent potentiellement un point de fragilité dans le dispositif. Les récents conflits ont montré une évolution des règles de la guerre, les hôpitaux devenant une cible directe et privilégiée par certains belligérants. A ce titre, la sécurité des infrastructures hospitalières pour assurer leurs missions devient cruciale à l'avenir.</p> <p>De par l'organisation du domaine de la médecine militaire, basé sur les compétences civiles et dans une optique de milice, le développement des compétences doit s'appuyer largement sur les possibilités des structures de santé civiles, avec une forte collaboration civile et militaire.</p>
Sécurité globale	12	

L'évolution de la politique suisse de sécurité	13	<p>Ces chapitres posent un cadre conceptuel solide. Ils confirment que la sécurité ne peut plus être pensée par silos. Cette logique doit impérativement se traduire dans les politiques publiques cantonales, au-delà des seuls dispositifs de sécurité.</p> <p>Dans le passé, la réorientation de l'armée vers des engagements subsidiaires pour le compte des autorités civiles peut questionner. En effet, sur certaines prestations civiles, les rôles entre l'armée et la protection civile ne sont pas clairement définis. Une clarification doit à l'avenir probablement apporter un rôle plus important à la protection civile, notamment en termes de moyens humains, de matériels et d'engagements.</p>
L'importance de la Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026	15	
2. Le contexte : menaces et risques	17	<p>L'ensemble des éléments exposés dans ce chapitre doit conduire l'ensemble des partenaires de la protection de la population à faire preuve d'une vigilance renforcée dans leurs choix stratégiques et opérationnels face aux menaces identifiées. Les outils informatiques et dispositifs technologiques doivent être réévalués afin d'assurer la pérennité de leur entretien et de leur approvisionnement.</p> <p>D'une manière générale, les effets cumulés, la lente dégradation des situations et les crises hybrides prolongées sont insuffisamment traduits en implications opérationnelles pour les autorités cantonales.</p>
2.1 Affaiblissement de l'ordre international	17	
La Russie, une menace pour la sécurité de l'Europe	17	
L'influence croissante de la Chine	17	

Les Etats-Unis tournés vers le Pacifique	18	
Le système multilatéral actuel en crise	18	L'accroissement des luttes dans l'espace orbital , et plus largement de l'importance de celui-ci, incite à poursuivre des développements technologiques dans ce domaine en Suisse. Cet espace n'est pas mentionné dans les objectifs et mesures du présent projet .
2.2 Nouvelles formes et nouveaux moyens de confrontation	19	
Instrumentalisation des interdépendances économiques	19	<p>Comme cela est évoqué, la mondialisation et les interconnexions, qui bénéficient à la production de richesses, créent aussi des risques dont il convient d'être conscient. Ainsi, les dépendances en matière d'approvisionnement, qu'elles concernent des biens stratégiques, des technologies ou des ressources essentielles, peuvent être exploitées comme instruments de pression politique ou économique. Une telle situation est susceptible d'exercer de nouvelles contraintes sur la neutralité et sur la capacité d'action souveraine du pays.</p> <p>À l'interdépendance économique s'ajoute une interdépendance technologique croissante. Les grandes puissances n'hésitent pas, le cas échéant, à utiliser ces leviers de dépendance afin d'atteindre leurs objectifs stratégiques. Dans ce contexte, le renforcement de la résilience nationale apparaît comme une priorité. Cela implique notamment une diversification des sources d'approvisionnement, un soutien accru aux investissements indigènes, la réretention et la valorisation des talents, ainsi que le développement de capacités technologiques locales. La prise en compte systématique des technologies à double usage constitue à cet égard un élément essentiel et pertinent du présent projet.</p> <p>Le secteur de la santé illustre de manière particulièrement concrète ces vulnérabilités. Les hôpitaux et structures sanitaires font déjà face à des pénuries régulières de certains médicaments et dispositifs médicaux, en raison d'une dépendance marquée à l'égard de certains États ou de grandes firmes pharmaceutiques et fabricants. Cette dépendance pourrait augmenter en cas de tensions internationales ou de conflits, et nécessite d'évaluer</p>

		<p>rapidement les possibilités d'assurer un approvisionnement et une capacité de production en Suisse.</p> <p>Face à ces enjeux, la Confédération, les cantons et les entreprises privées doivent collaborer afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de sécurité économique et technologique. L'objectif est de garantir la stabilité, la souveraineté et la capacité de résilience du pays.</p>
Conflits hybrides	20	<p>La protection contre les cyberattaques entraîne un besoin de maîtrise des technologies numériques et encourage à les développer localement, dans la mesure du possible et en priorité pour les infrastructures critiques.</p> <p>Parmi les cibles des cyberattaques listées en page 21 ne figurent pas les institutions de santé, or il semble évident à ce jour que ces infrastructures sont vulnérables et particulièrement critiques.</p>
Nouvelles technologies	21	<p>L'importance des nouvelles technologies (IA, drones, quantique, etc.) doit inciter à s'appuyer sur la forte présence de hautes écoles en Suisse et le développement, ou le renforcement, des technologies produites dans le pays. La Suisse peut en effet se positionner dans le développement de plusieurs de ces nouvelles technologies.</p> <p>Plus spécifiquement, l'évolution rapide des technologies a un impact direct sur les missions et les méthodes d'action de la police. Elle implique le développement de compétences techniques spécialisées, ainsi que l'acquisition d'outils performants d'enquête numérique, d'analyse de données et de traitement des preuves électroniques. Dans ce contexte, le renforcement de partenariats stratégiques, notamment avec les milieux académiques et universitaires, apparaît essentiel afin de soutenir l'innovation, l'accès à l'expertise scientifique et l'anticipation des évolutions technologiques.</p> <p>L'engagement croissant de systèmes sans équipage sur les théâtres d'opérations militaires impose à la Suisse d'élaborer une véritable stratégie de défense adaptée à ces nouvelles technologies. Il est essentiel de doter les forces armées de moyens cohérents avec ces évolutions afin de ne pas accuser un retard stratégique.</p>
2.3 Menace pour la sécurité intérieure	22	

Polarisation et division	22	Une société qui repose sur un haut niveau de confiance entre les individus, les groupes sociaux et les institutions sera certainement meilleure pour faire face aux crises, résister aux tentatives de déstabilisation et assurer une réponse collective efficace aux menaces. À l'inverse, la fragmentation sociale, la polarisation ou la défiance institutionnelle peuvent accroître la vulnérabilité du pays, notamment face à la désinformation, à la radicalisation ou aux ingérences étrangères. A ce titre, le maintien d'une forte cohésion sociale mérite d'être citée comme un élément transversal à la politique de sécurité.
Terrorisme et extrémisme	23	
Criminalité	23	Il est pertinent que la criminalité, dans l'ensemble de ses dimensions, soit pleinement prise en compte dans le rapport, dans la mesure où elle constitue le cœur de mission des forces de police. Son développement, notamment son caractère de plus en plus violent et multiforme, doit toutefois poser la question des moyens de lutte. Plus spécifiquement, les risques identifiés et la faible protection des entreprises doivent encourager l'accompagnement des entreprises pour renforcer leur cybersécurité.
2.4 Risques transnationaux	24	
Changement climatique	24	
Santé	25	Les risques médicaux identifiés doivent encourager le développement suisse de technologies médicales et de médicaments , notamment car les hôpitaux relèvent des infrastructures critiques. La place de la Suisse dans ce domaine peut lui être profitable Par ailleurs, il n'est pas fait mention des biens liés à la santé (médicaments, dispositifs médicaux) dont l'approvisionnement n'est pas assuré de façon autonome à ce jour par notre pays et qui pourraient faire l'objet de rupture des filières d'approvisionnement, de mesures de rétorsion ou de marchandage par un pays tiers en cas de conflit (ouvert ou larvé). En termes de ressources humaines, la Suisse est particulièrement dépendante des soignants et médecins d'autres pays , notamment limitrophes. Un conflit de haute intensité

		pourrait favoriser un retour de ces professionnels dans leur pays, ou des mesures de mobilisation dans leurs pays comme cela avait été évoqué lors de la crise du Covid.
Migration	25	<p>Les aspects migratoires ont un impact direct sur les systèmes de santé et doivent donc être identifiés comme un enjeu notable en cas de conflit en Europe (l'exemple de l'Ukraine a été à ce titre révélateur).</p> <p>Par ailleurs, un afflux massif et soudain de personnes peut engendrer une charge importante pour les autorités, tant sur le plan organisationnel que financier, et réduire leur capacité d'action dans d'autres domaines prioritaires. Il existe un risque que de telles dynamiques soient instrumentalisées dans une logique de « détournement des moyens », visant à saturer les capacités administratives et opérationnelles afin d'affaiblir le fonctionnement global du système.</p>
3. La Suisse : caractéristiques et vulnérabilités	25	<p>Les enjeux et vulnérabilités inhérents au système de milice continuent d'être insuffisamment pris en considération. Or, le modèle du citoyen-soldat, du citoyen astreint à la protection civile ou au service civil repose précisément sur la disponibilité de personnes qui occupent parfois, dans leur activité professionnelle, des fonctions clés au sein des organes de conduite cantonaux, des services d'intervention, des infrastructures critiques ou d'autres entités essentielles. En cas de mobilisation, l'indisponibilité de spécialistes ou de cadres indispensables peut fragiliser la continuité des prestations et la capacité de gestion de crise à l'échelon cantonal et communal. Cette réalité plaide en faveur d'une approche globale et transversale de la résilience de la population, pleinement intégrée à l'ensemble des politiques publiques. Une telle approche suppose une coordination étroite entre les différents niveaux institutionnels et secteurs d'activité, afin d'assurer la cohérence et la robustesse du dispositif national face aux crises.</p>
3.1 Valeurs et intérêts	25	
Fédéralisme et démocratie directe	25	<p>Le fédéralisme pose la question de la faiblesse du cadre légal. Ainsi, dans de nombreux domaines, il n'existe pas de bases légales ou elles sont insuffisantes pour assurer la conformité des pratiques d'échange de données et la coordination entre les cantons et avec la Confédération.</p>

État de droit, droits de l'homme et droit international	26	Si la Suisse bénéficie d'un commerce international encadré par le droit et le défend, elle doit également anticiper les conséquences et adaptations potentielles découlant des remises en cause actuelle de ce modèle.
Neutralité	26	Parmi les apports historiques de la neutralité, rappelons aussi la participation au maintien de l'unité de la Confédération. La neutralité et sa réalisation ont besoin de pouvoir compter sur des bases matérielles et économiques solides. Les blocs internationaux ou les grandes puissances peuvent se servir des dépendances économiques pour faire pression sur la neutralité .
3.2 Société, économie et science	28	
Une société mobile et une économie internationalisée	28	La Suisse peut bénéficier d'un ordre commercial fiable, notamment pour sa prospérité. Les interdépendances créent toutefois des vulnérabilités dont il faut en effet prendre conscience. Dans le contexte actuel, éviter des pertes de technologies ou de savoir-faire apparaît comme un enjeu important.
Un lieu important pour la recherche, les technologies et les organisations internationales	29	La présence de hautes écoles et de la recherche est une force de la Suisse, dont elle doit se servir dans le développement des connaissances, des compétences et des technologies. Les activités d'espionnage sur le territoire suisse revêtent également une importance particulière dans le cadre d'activités à dimension extraterritoriale. En effet, le recours régulier à des prestataires étrangers , notamment dans des domaines sensibles ou stratégiques, peut exposer à un risque accru de captation d'informations, de transferts non maîtrisés de données ou d'influences indésirables. Ce risque « d'espionnage déplacé », indirect ou externalisé, doit être pris en considération.
3.3 Géographie	29	
Un carrefour en Europe	29	

Une composante de la sécurité européenne	30	
4. Grands axes et objectifs	32	Pour les axes 2 et 3, l'économie privée et les hautes écoles sont concernées plus spécialement par les technologies à double usage.
4.1 Grand axe 1 : renforcer la résilience	33	<p>Comme indiqué, la résilience ne peut être portée uniquement par les dispositifs de sécurité. Elle relève de la santé, de l'éducation, de l'économie, du social et des infrastructures.</p> <p>Ainsi, tous les partenaires de la protection de la population doivent pouvoir développer leur capacité d'analyse, d'anticipation et de gestion de crise, si des résultats sont attendus. Cela soulève non seulement la question des moyens disponibles, mais également celle de leur compatibilité et de leur articulation entre les différentes collectivités publiques — Confédération, cantons et communes — ainsi qu'avec les acteurs privés impliqués dans la sécurité et la résilience de la population.</p> <p>Le renforcement de la résilience doit passer par la réduction des dépendances.</p> <p>Cet axe permet également de parer à d'éventuels futurs problèmes avant qu'ils n'apparaissent, sans apparaître dans une posture provocatrice ou menaçante. Il semble ainsi opportun et important.</p>
Objectif 1 : conscience accrue	33	<p>Cet objectif doit aller plus loin qu'une simple prise de conscience par la population de la dégradation de la situation sécuritaire. Elle doit également sensibiliser la population, les entreprises et les institutions à faire face à des situations de crises (rappels sur les bons gestes, nécessité d'avoir des provisions domestiques, dans quel abri de protection civile aller, disposer de plans de continuité des activités validés et testés, etc.).</p> <p>Au-delà des risques sécuritaires mis en évidence dans ce projet (conflits armés en particulier), de tels réflexes sont en effet essentiels pour répondre à d'autres types de risques (diminution ou rupture d'approvisionnement énergétique, pandémie, catastrophes naturelles, etc.).</p> <p>À cet égard, il est proposé d'ajouter les dangers naturels et climatiques à la liste des événements pour lesquels la population doit également développer une conscience et une culture du risque.</p>

		« Les acteurs et la population sont pleinement disposés à protéger et à défendre la Suisse par tous les moyens disponibles. » Cette affirmation comporte toutefois une part de risque, dans la mesure où elle repose sur un sentiment d'appartenance qui tend à s'éroder. Dans le cadre de l'obligation de servir, la population étrangère résidant en Suisse n'est pas concernée et ne se voit, à ce titre, imposer aucune obligation. Cette situation peut engendrer un clivage au sein même de la population résidante et fragiliser l'idée d'un engagement collectif partagé.
Objectif 2 : détection précoce renforcée et anticipation	33	Cf. ci-avant, il est proposé d'ajouter les dangers naturels et climatiques . Cet objectif, très ambitieux, requiert des moyens considérables, dont la majorité se trouve au plus près du terrain, c'est-à-dire au niveau cantonal, la Confédération n'intervenant principalement que pour la coordination et la synthèse. Il est donc indispensable de l'accompagner de moyens adéquats .
Objectif 3 : gestion des crises solide	34	Le renforcement des structures de gestion de crise au niveau des cantons et la collaboration entre les cantons est indispensable également, en particulier dans le domaine de la santé et des exploitants d'infrastructures critiques.
Objectif 4 : infrastructures résistant aux crises	34	Le développement en Suisse des technologies numériques pourra participer au renforcement de la résistance des infrastructures. De tels développements devront ainsi être encouragés dans la mesure du possible, en priorité pour les infrastructures critiques (armée, hôpitaux, etc.). Ces développements pourraient aussi bénéficier au tissu économique suisse. En amont, il convient tout d'abord d'identifier clairement ce qui est compris comme infrastructure critique . Selon le type d'activités et de risques, une entreprise ou infrastructure peut être considérée comme critique et dans d'autres situations non. Dans le cadre de la préparation du Canton de Vaud à la pénurie d'électricité de l'hiver 22-23, plus de 6'000 entreprises ou infrastructures ont été identifiées comme critiques et plus de 1'000 faisaient partie des infrastructures de priorité 1. Dans tous les cas, les centres stratégiques de police, les centres de communication et systèmes IT devront ici être mieux sécurisés . Il en va de même des hôpitaux qui constituent potentiellement un point de fragilité dans le dispositif. En effet, les récents conflits ont montré une évolution des règles de la guerre, les hôpitaux devenant une cible directe et privilégiée par certains belligérants. A ce titre, la sécurité des infrastructures hospitalières pour assurer leurs missions devient cruciale pour l'avenir. La très forte dépendance aux

		<p>technologies informatiques les rend fragiles vis-à-vis du risque cyber. Les infrastructures critiques devraient également disposer d'une autonomie énergétique sur plusieurs jours.</p> <p>Cet objectif 4 aurait nécessité une mesure spécifique supplémentaire pour que les exploitants d'infrastructure critiques établissent à minima des plans de continuité des activités, qu'ils les testent et tiennent à jour et que, si nécessaire, des mesures constructives soient prises pour maintenir les prestations essentielles en cas de crise de survenance d'un des risques identifiés dans le cadre de l'analyse des risques.</p> <p>Toutefois, le maintien d'une infrastructure critique n'implique pas de facto le maintien de la prestation à moyen/long terme. Celle-ci peut dépendre d'autres éléments qui ne sont pas en main de l'exploitant de l'infrastructure critique. On peut citer l'exemple de la distribution de biens essentiels : les magasins peuvent être ouverts, les dépôts pleins, mais s'il n'est pas possible de transporter les marchandises via la route ou le rail, la prestation n'est pas maintenable dans la durée. Il est dès lors nécessaire que la Confédération traite ces thématiques transverses afin d'apporter une solution pour le maintien des prestations essentielles à la population.</p> <p>Cet objectif devrait peut-être être reformulé comme suit :</p> <p><i>« Les prestations essentielles à la population sont garanties en identifiant clairement quelles prestations doivent être assurées (soins, sécurité, approvisionnement en biens essentiels, énergie nécessaire, mobilité, etc.) et à partir de ce point élaborer les mesures pour satisfaire à ces prestations :</i></p> <p><i>Garantir, le trafic ferroviaire, garantir le trafic routier, assurer le système de communication, assurer les besoins en eau potable, garantir les soins essentiels et l'hébergement dans le système de santé, garantir la sécurité police et sapeurs-pompiers opérationnels, garantir l'approvisionnement en carburant des services essentiels, etc.) »</i></p>
<p>Objectif 5 : sécurité économique et technologique</p>	<p>34</p>	<p>Il est important de prendre en compte le volet matériel, technologique et économique de la sécurité. L'approvisionnement doit être sécurisé et la dépendance de la Suisse doit être réduite pour renforcer la sécurité, comme cela est prévu dans le présent projet.</p> <p>La diminution des dépendances peut passer par une diversification des relations, mais également par des développements technologiques suisses. Si des solutions locales ne pourront évidemment pas toujours être développées, des accords bilatéraux avec d'autres pays peuvent être envisagés. Les infrastructures critiques (armée, hôpitaux, ...) devront être</p>

		<p>protégées en premier et pourront servir de pilotes pour ces solutions technologiques, principalement dans le domaine numérique. Une réflexion sur des incitatifs au changement dans ce domaine pourraient aussi être envisagées afin de favoriser de nouvelles solutions plus sûres.</p> <p>Bien qu'elle soit mentionnée parmi les mesures à prendre, la souveraineté numérique devrait également figurer dans l'objectif.</p>
Objectif 6 : contributions efficaces à la stabilité et à l'État de droit	34	
4.2 Grand axe 2 : améliorer la protection	34	<p>Les mesures M27 à M33 sont jugées pertinentes, mais très exigeantes. Il est notamment relevé les défis majeurs liés à l'alimentation en personnel, ainsi que l'ampleur des investissements requis pour les systèmes d'alarme et de communication.</p> <p>Par ailleurs, le renforcement de la coopération civilo-militaire constitue un enjeu stratégique majeur, qu'il est nécessaire de clarifier. Si la collaboration entre les partenaires de la protection de la population s'impose comme une évidence, ses modalités opérationnelles doivent être clarifiées et intégrées dans une vision commune.</p> <p>Actuellement, la protection de la population ne semble pas prête à faire face à des conflits hybrides, en particulier la protection civile. La formation et les équipements ont été axés sur les risques « naturels ». Un travail important de définition d'une doctrine commune en Suisse est dès lors nécessaire pour garantir une interopérabilité au sein des protections civiles cantonales.</p>
Objectif 7 : sécurité intérieure robuste	35	<p>La criminalité nuit également aux activités économiques ordinaires, qui participent à la réalisation de l'axe 1.</p> <p>Sans ressources supplémentaires, les partenaires de la protection de la population, notamment la police cantonale, risquent d'être surchargés par des missions cyber et de gestion de crise.</p>

<p>Objectif 8 : protection de la population performante face aux menaces et aux dangers</p>	<p>35</p>	<p>La phrase « La protection civile est suffisamment alimentée en personnel et dispose d'un équipement adéquat » manque de précision quant aux objectifs à atteindre et aux exigences opérationnelles auxquelles la PCi doit répondre. Il conviendrait de définir clairement les profils de prestations attendus afin d'évaluer de manière réaliste l'adéquation des effectifs et des moyens matériels. En matière de personnel, la situation demeure préoccupante. La question du recrutement constitue un enjeu majeur. L'absence de principe de quota ou de contingent limite la garantie de la capacité effective de la protection civile à remplir les missions qui lui incombent. S'agissant du matériel, l'évaluation de son adéquation ne peut être dissociée du contexte de finances publiques sous tension, qui impose des arbitrages budgétaires complexes et des choix de priorisation.</p> <p>Il est proposé de remplacer « maitriser » par « faire face ».</p> <p>Le renseignement métier et le développement d'une base de compétence solide implique de disposer d'un partage d'informations sur la nature des risques, leurs impacts et les possibilités de les mitiger et les traiter ; ces points étant particulièrement critiques dans le domaine de la santé. Ce partage d'information devrait être assuré au niveau suisse, en collaboration avec les pays environnants.</p>
<p>4.3 Grand axe 3 : accroître la capacité de défense</p>	<p>35</p>	<p>Bien que centré sur l'armée, ce grand axe a des impacts indirects sur les cantons, notamment en matière de soutien aux autorités civiles et de protection de la population en cas de conflit armé.</p> <p>Dans l'optique d'approfondir encore l'idée de sécurité globale, les liens entre la défense et l'économie privée pourraient être renforcés. En cas de crise, voire de conflit, il serait utile de pouvoir tirer rapidement parti des compétences technologiques de la société civile. En ce sens, travailler sur la collaboration avec l'économie privée serait utile (des exercices combinés entre le militaire et le civil pour réorienter rapidement une production vers un domaine critique pourraient voir le jour).</p> <p>Un autre objectif supplémentaire pourrait concerner la modélisation du passage à une économie de guerre et ce qu'un tel changement impliquerait ou nécessiterait. Évidemment, une telle modélisation devrait tenir compte des nouveaux modes de guerre hybride et sans doute prévoir différentes étapes de gradation du conflit. Afin que l'économie soit utile dans une situation de crise, il conviendrait en effet d'anticiper les changements que cela entraînerait (les enseignements de la guerre en Ukraine pourraient sans doute servir).</p>

		<p>L'analyse permettrait ensuite de se demander si l'économie suisse est capable de passer en économie de (pré-)guerre, d'élaborer des scénarios, de prévoir au besoin les adaptations de l'outil de production et les collaborations avec les hautes écoles concernant l'innovation. Cela permettrait de fixer les priorités, les besoins nouveaux qui émergeraient dans une situation de crise, et de définir les ressources nécessaires dans un tel cas.</p> <p>Lister les compétences potentiellement mobilisables en cas de crise ou de guerre pourrait aussi susciter l'intérêt de certaines entreprises pour ces domaines.</p> <p>« Ces préparatifs ne doivent cependant impliquer aucune obligation ni dépendance, et supposent que les partenaires y soient disposés. » Cette approche interroge. Le centre de gravité du débat demeure la question de la neutralité. Toutefois, dans un contexte international marqué par des interdépendances croissantes, la Suisse sera amenée à clarifier son positionnement. Les partenaires étatiques ne seront vraisemblablement pas enclins à accorder une coopération approfondie sans contrepartie. Une réflexion stratégique s'impose afin de concilier neutralité, crédibilité et réciprocité dans les relations internationales.</p>
Objectif 9 : armée prête à assurer la défense	36	<p>Une des conditions pour assurer une capacité de défense est de s'appuyer sur un dispositif de médecine militaire performant. Ce dispositif repose largement sur les ressources civiles et nécessite le développement de relations plus étroites entre domaines civils et militaires en matière de formation des médecins et des soignants</p>
Objectif 10 : défense en coopération	36	
5. Mesures et mise en œuvre	38	<p>La question du pilotage est sous-estimée. La réussite de la stratégie exige une gouvernance claire, une synchronisation entre Confédération et cantons, et une reconnaissance explicite du rôle des cantons comme acteurs centraux de la résilience de la population.</p>
5.1 Mesures de renforcement de la résilience (grand axe 1)	39	
Objectif 1 : conscience accrue	39	

<p>M1 Renforcement de l'information sur la situation et le plan d'urgence</p>	<p>39</p>	<p>Il est proposé d'ajouter les risques naturels et climatiques.</p> <p>Les éléments présentés apparaissent globalement conformes aux attentes. Lors du déploiement, la Confédération doit conserver la responsabilité globale et assurer le suivi en coordination avec les cantons et les partenaires concernés. À cet égard, la Confédération devrait assurer le pilotage de la communication, tandis que les cantons — et, le cas échéant, les communes — en assureraient le relais, en y intégrant uniquement les spécificités cantonales strictement nécessaires. Ces adaptations doivent demeurer limitées afin d'éviter toute divergence susceptible de générer des incompréhensions.</p> <p>Enfin, l'amélioration de l'information sur la situation ne saurait se limiter à des produits descriptifs ou à des tableaux de bord fédéraux. Pour répondre aux besoins des cantons, elle doit être orientée vers la décision, intégrer des seuils de bascule explicites et permettre une anticipation opérationnelle. À défaut, il existe un risque d'accumulation d'informations sans réelle valeur ajoutée pour la conduite.</p>
<p>M2 Lutte contre les activités d'influence et la désinformation</p>	<p>39</p>	<p>La mesure proposée apparaît nécessaire, mais elle demeure principalement abordée sous un angle fédéral et communicationnel. Or, dans les faits, les cantons seront en première ligne pour gérer les conséquences concrètes de la désinformation, qu'il s'agisse de ses effets sur la cohésion sociale, sur la confiance envers les autorités ou sur le comportement de la population. Une meilleure articulation entre dispositifs fédéraux et capacités cantonales est indispensable, notamment en situation de crise prolongée.</p> <p>En matière d'éducation à la citoyenneté, l'école doit jouer un rôle central en développant l'esprit critique des élèves, dans une approche ouverte et non dogmatique. Si l'autonomie cantonale constitue un principe fondamental du système éducatif suisse, l'élaboration d'un programme commun de sensibilisation à ces enjeux pourrait représenter un atout. Il permettrait d'assurer une base de références partagée et un discours cohérent à l'échelle nationale.</p> <p>La référence à la « réglementation des grandes plateformes de communication », associée à des « mesures de transparence » et à des « analyses des risques », mérite en outre d'être précisée. Il convient de définir clairement ce que recouvrent ces notions, les instruments juridiques envisagés, ainsi que les modalités concrètes de mise en œuvre. De même, la portée et les obligations liées aux mesures de transparence doivent être explicitées</p>

		<p>afin d'éviter toute ambiguïté quant aux responsabilités respectives des différents niveaux institutionnels.</p> <p>Au niveau cantonal, le renforcement des capacités de surveillance, la coordination avec les autorités fédérales, ainsi que les responsabilités en matière de signalement et d'intervention préventive impliquent des ressources humaines, techniques et financières substantielles. Toute évolution en ce domaine doit donc être accompagnée des moyens correspondants et d'une répartition claire des compétences.</p>
Objectif 2 : détection précoce renforcée et anticipation	40	<p>L'idée de manœuvre demeure à ce stade largement théorique et manque de clarté notamment quant à ses modalités de mise en œuvre. Une explicitation plus précise des responsabilités et des mécanismes d'action envisagés apparaît nécessaire afin d'en garantir la compréhension et l'applicabilité.</p>
M3 Amélioration de la coordination à des fins d'anticipation	40	<p>L'anticipation ne peut plus être conçue comme une fonction accessoire ou strictement analytique. Elle doit permettre l'identification précoce de situations de tensions, la préparation d'options d'action et un engagement gradué avant la crise formelle.</p> <p>Cette mesure centrale implique des adaptations organisationnelles significatives au niveau cantonal, qui doivent être reconnues comme telles.</p>
M4 Implication des milieux scientifiques afin d'anticiper les crises	41	<p>Cette approche est pertinente, à condition que les résultats soient traduits en scénarios opérationnels actionnables. Il convient d'éviter un recours excessif à des analyses scientifiques déconnectées des réalités opérationnelles. L'anticipation doit constituer un appui à la décision politique et à la conduite opérationnelle, sans s'y substituer.</p> <p>Dans le domaine de la santé, le renforcement des structures de formation académiques est indispensable pour assurer le développement des compétences et l'accompagnement de l'évolution des risques. Le renforcement de la formation dispensée au sein des établissements universitaires, des universités et des centres de formation en médecine de catastrophe reconnus en Suisse (SFG, CEFOCA) est à ce titre nécessaire.</p>
Objectif 3 : gestion des crises solide	41	

M5 Exercices coordonnés de gestion de crise	41	<p>Cette mesure représente une charge importante pour les cantons. Les exercices doivent viser prioritairement la coordination interservices, la conduite en situation dégradée et la transition entre tensions accrues et crise majeure. Ils ne doivent pas se limiter à des exercices de démonstration, mais constituer de véritables outils d'évaluation capacitaire</p> <p>Les hôpitaux doivent être intégrés aux exercices fédéraux et cantonaux et les scénarii sont adaptés en conséquence.</p> <p>Cette mesure se concentre essentiellement sur les moyens militaires et la chaîne suisse de sauvetage. Or, l'évolution des risques souligne la nécessité de disposer également de renforts zonaux, en particulier dans le domaine des sapeurs-pompiers, dont l'engagement constitue souvent la première réponse opérationnelle en cas d'événement majeur. Dans cette perspective, le développement de formations et de méthodes communes apparaît indispensable.</p>
Objectif 4 : infrastructures résistant aux crises	42	<p>Le fonctionnement des infrastructures en situation de crise repose également sur l'existence d'une chaîne d'approvisionnement en carburant robuste et généralisée, car en l'absence de carburant, aucune capacité opérationnelle ne peut être maintenue. Cet élément devrait ressortir formellement sous cet objectif 4 découlant de l'axe 1 Renforcer la résilience.</p> <p>Dans le sens du sous-objectif disant que la sécurité de l'information est élevée, nous relevons que par ailleurs, une communication fiable entre les infrastructures critiques de l'Etat est indispensable en cas de crise.</p> <p>Les hôpitaux doivent être identifiés comme infrastructures critiques et soutenus comme tels, en particulier sur le plan technique (IT, téléphonie, risque cyber). Les centres opératoires protégés – de même que les différentes constructions sanitaires – développés dans les années 80, ne sont plus fonctionnels aujourd'hui et ne sont plus en état de répondre aux besoins potentiels. L'évolution des pratiques médicales et de la technique ne permet plus de les utiliser à l'avenir comme hôpitaux, mais plutôt comme des moyens potentiels pour mettre à l'abri transitoirement des patients.</p>
M6 Renforcement de la sécurité de l'information au sein des autorités fédérales	42	<p>La mesure proposée est nécessaire. Ses effets se répercuteront directement sur les cantons, notamment en matière d'interopérabilité et de dépendance aux systèmes fédéraux.</p> <p>Il est nécessaire de prévoir des solutions de repli et des modes de conduite dégradés.</p>

		<p>Dans le cadre de cette mesure, des recours à des solutions techniques suisses devront également être envisagées en priorité si cela est possible. Un tel recours renforcerait aussi les entreprises actives dans le secteur.</p>
<p>M7 Renforcement des normes en matière de protection des infrastructures critiques</p>	43	<p>Il pourrait être utile de définir plus précisément ce qui est considéré comme « infrastructures critiques » pour agir plus spécifiquement sur ces éléments.</p> <p>A cet égard, les hôpitaux doivent être identifiés comme infrastructures critiques et soutenus comme tels, en particulier sur le plan technique (IT, téléphonie, approvisionnement, risque cyber).</p> <p>Les infrastructures de conduite, tout comme les moyens de communication des autorités et des organisations de la protection de la population, doivent impérativement être garantis. À défaut, aucune conduite ne pourra être assurée de manière complète ni avec le niveau de sécurité qu'exigent les menaces identifiées dans ce rapport.</p> <p>Les cantons devront vraisemblablement assumer une part importante de la mise en œuvre, du contrôle et de la coordination avec les exploitants des infrastructures critiques. Cela implique des ressources supplémentaires et une clarification des responsabilités entre niveaux institutionnel.</p> <p>Depuis longtemps, les systèmes et la domotique des infrastructures physiques reposent sur des standards dont le niveau de protection face aux cyberattaques est jugé critique et souvent insuffisant en raison de la convergence du « physique historique » avec l'IT (p.ex. SCADA). Dans ce contexte, la question se pose concernant les infrastructures du pays qui, utilisées sur un cycle long, en particulier dans le cadre bâtementaire et de l'énergie, ne répondent plus (pas) au niveau de cybersécurité indispensable face aux attaques de plus en plus sophistiquées. Ces éléments étant la clé de voûte du fonctionnement global des infrastructures physiques et énergétiques de la Suisse, ce point paraît essentiel.</p>
<p>M8 Renforcement de la cybersécurité de la Suisse</p>	43	<p>Cette mesure est indispensable. La cybersécurité doit être intégrée pleinement dans la gestion de crise cantonale, et non comme un domaine spécialisé isolé. Les cantons doivent disposer de procédures claires, notamment en matière d'obligation de notification et de conduite en cas d'incident majeur.</p> <p>Le développement en Suisse des technologies numériques (infrastructures et programmes ou logiciels) pourra participer au renforcement de la cybersécurité. Des tels</p>

		<p>développements devraient ainsi être encouragés, d'autant qu'ils pourraient être bénéfiques pour l'économie.</p> <p><i>"Depuis le 1er juillet 2024, les fournisseurs d'électricité sont tenus de se conformer à une norme de cybersécurité. La Commission fédérale de l'électricité vérifie le respect de ces prescriptions."</i> L'obligation à se conformer à une norme de cybersécurité devrait être étendu à tous les secteurs critiques, au regard de l'interdépendance croissante des infrastructures et des risques systémiques. Il est à rappeler que ces attentes de renforcement de la résilience et de cybersécurité sont déjà présentes dans la LSI et l'OCyS.</p>
Objectif 5 : une sécurité économique et technologique	44	<p>Les mesures M9 à M15 auront des impacts directs sur la capacité des cantons à garantir la continuité des fonctions vitales de la population. A cet égard, une coordination renforcée entre autorités publiques et acteurs économiques est nécessaire, ainsi que d'une meilleure prise en compte des dépendances critiques au niveau régional.</p>
M9 Renforcement de l'approvisionnement économique du pays	45	<p>Il est nécessaire de renforcer l'approvisionnement économique du pays et de prévoir des actions dans le cas de pénuries. Des telles mesures ne doivent toutefois pas empêcher de développer d'autres mesures afin de limiter les risques qu'une telle situation survienne.</p> <p>Les hôpitaux et structures de santé sont déjà dans une situation de pénurie quotidienne de certains médicaments ou dispositifs en raison de la dépendance marquée vis-à-vis de certains Etats ou de certaines grandes firmes pharmaceutiques ou fabricants. Cette dépendance pourrait augmenter en cas de tensions internationales ou de conflits, et nécessite d'évaluer rapidement les possibilités d'assurer un approvisionnement et une capacité de production en Suisse.</p> <p>Dans le contexte de la pénurie d'électricité anticipée durant l'hiver 22-23, le Canton de Vaud a constaté que l'AEP tendait à repousser la responsabilité de l'approvisionnement à la branche, qui avait besoin d'un cadre et de réponse fédérale pour pouvoir apporter une solution aux cantons. La structure de l'AEP doit évoluer et ne peut plus s'appuyer uniquement sur un système de milice mais doit pouvoir compter sur un noyau permanent multidisciplinaire, à même d'apporter des solutions globales pour les problèmes d'approvisionnement en collaboration avec l'OFPP, le DDPS, les cantons ainsi que les entreprises d'approvisionnement.</p>

M10 Développement du monitoring de l'approvisionnement	45	<p>Un suivi régulier permet d'anticiper, ce qui est essentiel, et doit aider à éviter les situations de pénurie.</p> <p>Le recours à des procédures d'autorisation simplifiées ne doit pas se faire au détriment de l'étude des risques sur la qualité des produits, et doit tenir compte des possibles tensions et critiques qu'une telle procédure pourrait entraîner dans la population.</p>
M11 Amélioration de la compréhension et de la coordination des dépendances	45	<p>La réduction des dépendances apparaît pertinente et nécessaire. Si la diversification des partenaires commerciaux peut clairement y participer, une telle réduction devrait aussi inclure une réflexion sur le renforcement des productions indigènes.</p> <p>En cas de restrictions, le soutien étatique aux milieux économiques peut être nécessaire, notamment le temps pour ceux-ci de se réorienter – le but n'étant pas que l'Etat fasse vivre l'économie privée.</p> <p>Si la Suisse profite d'un système international fiable de règles et le défend, elle doit également anticiper les possibles conséquences d'une poursuite de la remise en cause actuelle d'un tel système par d'autres pays.</p>
M12 Réduction des dépendances dans les domaines de l'approvisionnement énergétique et des technologies critiques	46	<p>La production indigène et l'efficacité énergétique apparaissent effectivement comme importantes à renforcer, permettant d'atteindre le but affiché de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, encore davantage que la diversification des sources d'approvisionnement qui est aussi poursuivie.</p> <p>Concernant la mise en œuvre du nouvel accord avec l'UE, une certaine prudence est nécessaire car les développements des relations avec l'UE sont encore soumis au devenir des nouveaux accords, qui devront probablement passer par une votation populaire.</p> <p>La souveraineté numérique suisse est en effet essentielle à renforcer, ce qui implique le développement de solutions technologiques locales (data center, logiciels, etc.), en priorité pour les infrastructures critiques.</p> <p>Dans l'optique générale proposée, il convient d'agir sur trois niveaux : l'énergie, les infrastructures et les programmes.</p> <p>Cette mesure pourrait être précisée selon les éléments évoqués.</p>

M13 Mise en œuvre de contrôles des exportations, de sanctions et d'examens des investissements	46	Effectivement, un contrôle de ces exportations doit exister. Un contrôle des investissements et acquisitions d'entreprises stratégiques , notamment pour éviter des fuites de savoirs, doit également être mis en place, comme cela est prévu. Concernant certains rachats stratégiques , les pouvoirs publics devraient sans doute pouvoir garantir que la sécurité des infrastructures critiques n'est pas atteinte. En parallèle, il convient de développer les investissements suisses nécessaires aux développements technologiques (p. ex. via les fonds de pension).
M14 Renforcement de la sécurité des connaissances	47	Il apparaît essentiel aujourd'hui d'éviter les fuites de connaissances et de technologies , leur développement en Suisse participant à la limitation des dépendances.
M15 Encouragement de la collaboration de recherche dans des domaines technologiques pertinents pour la sécurité	47	La recherche et le développement technologique doit être privilégié de manière nationale avant toute dépendance internationale même européenne.
Objectif 6 : contributions efficaces à la stabilité et à l'État de droit	48	
M16 Développement de la promotion militaire de la paix	49	
M17 Contributions à la gestion européenne des crises	49	La Protection civile doit renforcer de manière significative son engagement au sein du Mécanisme de protection civile européen . Il conviendrait d'examiner les conditions permettant l'implication des protections civiles cantonales dans l'entraide européenne, afin de favoriser le développement de leurs expériences et de leurs compétences opérationnelles. Le domaine des sapeurs-pompiers constitue également une ressource essentielle pour faire face aux événements naturels. Celle-ci favorise et facilite, par ailleurs, la coopération transfrontalière. L'adoption de méthodes communes et la mise à disposition de moyens interopérables en constituent un premier levier. La généralisation de ces démarches, plutôt

		que leur limitation à des initiatives locales, apparaît également opportune, tout comme un soutien financier de la Confédération pour l'acquisition de moyens de lutte destinés au déploiement de détachements à l'étranger.
M18 Contributions à la coopération au développement, à la préservation du droit international et à l'ordre commercial mondial	49	
5.2 Mesures d'amélioration de la protection (grand axe 2)	50	
Objectif 7 : sécurité intérieure robuste	50	De manière générale, la Suisse doit disposer de ressources et de moyens pour mettre en œuvre cet objectif . Il est clair qu'elle en n'a actuellement pas la capacité (pour la Confédération dans un premier temps, le SRC et fedpol étant en sous-effectifs). Les effets indirects des mesures M19 à 26 sur la protection de la population (maintien de l'ordre, cohésion sociale, confiance dans les institutions) devront être anticipés et intégrés dans les dispositifs cantonaux de gestion de crise.
Lutte contre les cyberattaques, l'espionnage, l'extrémisme et le terrorisme	51	Les cantons doivent, sous l'égide de la Confédération, se coordonner et bénéficier d'un appui financier et de textes législatifs qui permettent de prévenir ou lutter efficacement contre ces fléaux. L'ensemble de la chaîne judiciaire doit être renforcé et fonctionner de manière plus proactive (prévention et dissuasion).
M19 Renforcement des cybercapacités	51	Encore une fois, un développement local des technologies numériques pourra participer au renforcement de la cybersécurité et du tissu économique Pour la police , cette mesure signifie un renforcement d'équipes cyber, des procédures d'enquête numérique et de la coopération avec l'office fédéral de la cybersécurité OFCS. La question se pose sur ce que la Confédération prévoit pour apporter concrètement de l'aide aux entités publiques critiques qui subiraient une cyberattaque. Le rythme des adaptations et de la mise en œuvre de mesures concrètes devrait être plus rapide.

M20 Révision de la loi fédérale sur le renseignement	51	<p>Cette révision aurait pour conséquences pour la police cantonale de possibles nouvelles obligations légales d'échange d'informations et de participation à des dispositifs de renseignement, une adaptation juridique et des formations requises pour les agents.</p> <p>Si la recherche d'informations est nécessaire pour lutter contre les cyberattaques, la question de la sécurité des données mériterait d'être étudiée en prenant en compte l'attrait potentiel que la Suisse peut avoir pour certaines entreprises en la matière. Si l'analyse révélait que la place suisse bénéficie d'une bonne situation internationale concernant la protection des données, il conviendrait de porter attention à une possible baisse de cette attractivité en raison de modifications légales. En effet, les entreprises concernées pourraient participer au renforcement de la cybersécurité suisse et leur maintien ou attraction sur le territoire avoir ainsi un intérêt.</p>
M21 Renforcement de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme	51	
M22 Déradicalisation et contrôles de sécurité	52	<p>Cette mesure implique des ressources substantielles à l'échelon opérationnel, ainsi que la mise en place, en amont, de procédures et de protocoles administratifs clairs permettant de prendre des mesures concrètes.</p> <p>Il convient par ailleurs de rappeler que les expulsions ne peuvent être réalisées que dans la mesure où un État tiers (pour autant qu'il soit respectueux des règles démocratiques) accepte de reprendre ses ressortissants.</p> <p>Le projet souligne l'importance de la prévention et de la gestion anticipée des risques. Dans ce contexte, les politiques favorisant la cohésion sociale contribuent directement à la sécurité intérieure, notamment par : (1) Le renforcement du dialogue et de la compréhension entre différents groupes de la population ; (2) La réduction des tensions sociales susceptibles d'être exploitées par des acteurs malveillants ; (3) Le maintien de la confiance dans les institutions démocratiques et l'État de droit.</p>
Lutte contre la criminalité	52	

M23 Renforcement des instruments de lutte contre la criminalité organisée	52	Cette mesure ne prévoit malheureusement pas d'augmenter les ressources dédiées à cette problématique, tant au niveau policier que judiciaire, ni de renforcer le cadre légal (p.ex. par la modification des articles du code de procédure pénale concernant l'appartenance et le soutien à une organisation criminelle). Or, sa mise en œuvre devrait entraîner un impact significatif sur la chaîne pénale , en particulier par un renforcement des enquêtes financières et une intensification de la coopération internationale. Il apparaît donc nécessaire d'accompagner cette mesure de moyens supplémentaires et d'un cadre juridique adapté pour garantir son efficacité opérationnelle.
M24 Renforcement de l'échange de données policières	53	Pour y arriver, il sera nécessaire d'instaurer une obligation d'interopérabilité, de mise à jour des systèmes IT et de garantie de la protection des données personnelles, en s'appuyant sur des bases légales adaptées . Or, à l'heure actuelle, l'adoption de nouvelles bases légales dans ce domaine reste particulièrement complexe, comme en témoigne l'exemple de la plateforme de recherche de police (POLAP).
M25 Coopération nationale et internationale entre les autorités de poursuite pénale	53	
M26 Élargissement des mesures contre le blanchiment d'argent	53	
Objectif 8 : protection de la population performante face aux menaces et aux dangers	54	Si la question de l'alimentation en personnel de la protection civile est abordée dans cette stratégie, il convient également de s'interroger sur les dispositifs permettant d'assurer, en cas de conflit, le maintien des forces de milice, telles que les sapeurs-pompiers . A cette fin, la Confédération doit définir une ligne directrice claire, notamment pour faire face aux situations de conflits hybrides ou armés
M27 Collaboration transfrontalière dans le domaine de la protection de la population	55	Cette mesure est soutenue. Il convient toutefois de souligner la complexité opérationnelle et juridique inhérente à la coopération transfrontalière . Celle-ci requiert des cadres clairs, notamment en ce qui concerne l'équivalence des niveaux politiques, nos voisins disposant de systèmes de gouvernance centralisés et s'attendant à traiter avec leurs homologues.

		<p>Au niveau de la protection civile, celle-ci doit renforcer de manière significative son engagement au sein du Mécanisme de protection civile européen. Il conviendrait d'examiner les conditions permettant l'implication des protections civiles cantonales dans l'entraide européenne, afin de favoriser le développement de leurs expériences et de leurs compétences opérationnelles. Des efforts pourraient également être portés sur des collaborations renforcées dans la zone directement limitrophe avec les départements, Länders ou régions voisines à la Suisse.</p> <p>Au niveau de l'ECA Vaud, des conventions ont été établies avec l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et l'Entente Valabre, respectivement son pôle de l'Ecole d'application de la sécurité civile (ECASC). Toutes deux sont des institutions de référence en matière de formation des cadres et de spécialisation. Ces partenariats favorisent également le développement d'échanges dans le domaine de la recherche et du développement en lien avec les activités de défense contre l'incendie et de secours. Par ailleurs, les initiatives de l'ECA Vaud sur le plan local et transfrontalier contribuent à renforcer les dispositifs d'intervention en cas d'événements sortant de l'ordinaire qu'ils soient situés en Suisse ou en France. Enfin, une réflexion globale et non pas locale serait peut-être nécessaire notamment avec la DDC.</p>
M28 Renforcement de la médecine de catastrophe	55	<p>Cette mesure est jugée prioritaire. La médecine de catastrophe constitue un point de vulnérabilité majeur et nécessite une intégration étroite entre les acteurs de la santé, la protection de la population et les autorités politiques. Comme mentionné, il conviendra de respecter les compétences cantonales en la matière.</p> <p>Il est également nécessaire de définir clairement les modalités de collaboration entre les partenaires de la protection de la population. L'expérience de la pandémie de Covid-19, marquée par la réaffectation de personnel civil au profit des services sanitaires de l'armée, montre les limites de la coordination actuelle et ne saurait être reproduite. Il apparaît par ailleurs essentiel de privilégier en priorité des réponses nationales avant d'envisager toute dépendance envers des mécanismes internationaux, y compris européens.</p> <p>La médecine de catastrophe joue un rôle non seulement dans la préparation et la gestion d'événements ou de catastrophe, mais également en permettant au pays de disposer de l'« assurance » d'une réponse. En ce sens, une médecine de catastrophe coordonnée, professionnelle et visible participe à la résilience de la population et du pays.</p>

		<p>En complément des risques identifiés, les aspects multiples des patients grands brûlés devraient être indiqués.</p> <p>Dans le domaine de la médecine de catastrophe, le renforcement des structures de formation académiques est indispensable pour assurer le développement des compétences et l'accompagnement de l'évolution des risques. Le renforcement de la formation dispensée au sein des établissements universitaires, des universités (avec des chaires de médecine de catastrophe) et des centres de formation en médecine de catastrophe reconnus en Suisse (SFG, CEFOCA) est à ce titre nécessaire.</p> <p>Les aspects de veille sanitaire, d'identification de risques émergents, de renseignement et d'échange d'information dans le domaine de la médecine de catastrophe devraient être évoqués.</p> <p>Enfin, si plusieurs points portent sur la protection civile et l'armée, il pourrait être opportun d'examiner plus spécifiquement la question des moyens dédiés aux sapeurs-pompiers. Des élargissements sont-ils envisagés — ou pourraient-ils être considérés — pour ce domaine ? Le cas échéant, conviendrait-il d'évaluer l'opportunité d'introduire un point M28bis afin de refléter plus explicitement ces enjeux ?</p>
<p>M29 Modernisation des systèmes d'alarme et de communication sécurisée</p>	<p>56</p>	<p>Cette mesure est indispensable, mais particulièrement exigeante sur les plans financier, technique et organisationnel. Elle suppose de garantir l'interopérabilité des systèmes, leur résilience en situation dégradée ainsi que la formation adéquate des utilisateurs.</p> <p>Les décisions de planification et de financement relatives au projet CMS/MSK, incluant la mise en œuvre du Cell Broadcast, doivent être prises sans délai. Les coûts induits sont substantiels et ne sauraient être supportés exclusivement par les cantons, au risque de retarder considérablement la mise en œuvre. Un engagement financier clair de la Confédération est indispensable.</p> <p>Le développement de solutions sécurisées doit également couvrir l'échange d'informations par télémedecine, afin de permettre une réponse à distance lorsque l'intervention sur site n'est pas possible (rupture des axes de transport, perte du contrôle de l'espace aérien, risques directs pour les moyens de transport sanitaire, etc.). Dans ce contexte, le recours à des solutions techniques développées localement pourrait contribuer à la réalisation de la mesure tout en soutenant l'économie nationale.</p>

		Enfin, un système de communication sécurisée ne devrait pas se limiter aux seuls services d'urgence . D'autres entités essentielles au fonctionnement du pays devraient être intégrées au dispositif. À titre d'exemple, certaines entreprises électriques disposent déjà de moyens de communication Polycom pour assurer la remise en service du réseau en cas de black-out. De même, des entreprises assurant l'approvisionnement en carburant des génératrices de secours devraient pouvoir être intégrées à un système de communication d'urgence afin de garantir le réapprovisionnement en situation de crise.
M30 Sécurisation des ouvrages de protection opérationnels	56	<p>Il est essentiel d'analyser les besoins actuels à la lumière des réalités d'aujourd'hui. Les constructions protégées relevant de la protection de la population jouent un rôle déterminant dans la préservation du personnel ainsi que des moyens de conduite des organisations de secours et de sauvetage. Leur modernisation ne peut plus être différée si l'on veut garantir leur pleine fonctionnalité en cas de crise.</p> <p>Les hôpitaux doivent, pour leur part, être reconnues et traitées comme des infrastructures critiques. À ce titre, elles doivent bénéficier d'un soutien renforcé, notamment sur les plans technique (IT, téléphonie, risque cyber). La modernisation des infrastructures sanitaires ne peut plus être reportée si ceux-ci doivent contribuer efficacement à une réponse sanitaire adaptée à toutes les situations.</p> <p>Les centres opératoires protégés – de même que les différentes constructions sanitaires – développés dans les années 1980 ne sont aujourd'hui plus fonctionnels au regard de l'évolution des pratiques médicales et des technologies. Ils ne peuvent plus être envisagés comme des hôpitaux pleinement opérationnels, mais pourraient, le cas échéant, servir de solutions transitoires pour la mise à l'abri de patients.</p> <p>Une clarification terminologique apparaît nécessaire : les ouvrages de protection au sens des abris et infrastructures de la protection de la population doivent être distingués des ouvrages de protection contre les dangers naturels (digues, paravalanches, etc.), lesquels présentent également des besoins importants en matière de sécurisation et de maintenance. Il est proposé de distinguer ces deux types d'ouvrages et d'ajouter les ouvrages de protection contre les dangers naturels.</p>
M31 Mise en place des capacités de maîtrise d'un conflit armé	56	Cette mesure majeure doit être saluée et accompagnée de manière coordonnée par l'ensemble des parties prenantes, afin d'en assurer une mise en œuvre cohérente et efficace.

		<p>Les missions de la protection civile doivent être clairement définies et ne plus demeurer implicites ou formulées de manière trop générale. Cette clarification est d'autant plus nécessaire que se pose la question de son éventuelle intervention dans un contexte de conflit armé. Dans un tel cadre, il conviendrait également d'examiner les exigences en matière d'équipement afin de garantir la sécurité de son personnel. Une clarification précise des attributions de la protection civile contribuerait à renforcer sa légitimité, à améliorer la coordination entre les différents niveaux institutionnels et avec ses partenaires, tout en garantissant une utilisation optimale de ses ressources opérationnelles</p> <p>La transition entre situations de tensions accrues et conflit armé mérite d'être mieux explicitée, en particulier s'agissant de la protection de la population civile.</p> <p>Par ailleurs, la notion de « maîtrise » doit être explicitée. Une maîtrise entendue comme l'absence totale de dommages, de pertes humaines ou de destructions patrimoniales n'est pas réaliste. Il importe dès lors de définir des objectifs atteignables, fondés sur la réduction des risques, la limitation des impacts et le rétablissement rapide des fonctions essentielles.</p> <p>La question se pose, comme évoqué plus haut de savoir s'il vaut mieux parler de « maîtrise » que de « faire face » au conflit armé ou à une situation sortant de l'ordinaire ou des catastrophes.</p>
M32 Soutien de l'armée aux missions civiles de protection et de sécurité	57	<p>Il est essentiel de clarifier en amont les modalités de coopération civilo-militaire afin d'éviter toute perte de temps en situation de crise. Cette coopération suppose notamment de garantir un accès efficace au partage d'informations pertinentes entre les acteurs militaires et civils. Dans ce cadre, la définition de niveaux de confidentialité clairs s'avère nécessaire. Pour les cantons, il conviendra en outre de veiller au strict respect des procédures de contrôle de sécurité.</p> <p>Par ailleurs, la question de l'accès à l'imagerie satellite se pose notamment pour les forces d'intervention civiles.</p>
M33 Alimentation en personnel garantie pour l'armée et la protection civile	57	<p>La question des effectifs constitue l'un des principaux risques pour la mise en œuvre de la stratégie. Compte tenu du caractère critique de ce point, il est impératif que le rapport prévoie une adaptation du principe d'obligation de servir, articulée entre l'obligation militaire et l'obligation de protection civile. Le délai de mise en œuvre du projet législatif, jusqu'à son opérationnalisation, constitue un risque qu'il ne serait pas acceptable de sous-estimer.</p>

		<p>La terminologie employée revêt également une importance particulière pour l'identification du personnel. Réduire la mission de la protection civile à la seule gestion des catastrophes serait à la fois restrictif et contreproductif.</p> <p>La pratique dite de la « double casquette » — lorsqu'une même personne exerce simultanément des fonctions clés au sein de l'armée, de la protection civile, du service civil ou d'organes cantonaux de conduite, voire d'infrastructures critiques — constitue un risque réel en matière de disponibilité des compétences et de continuité de la conduite. Ce cumul de responsabilités peut engendrer des conflits de priorités en situation de crise et fragiliser le fonctionnement des systèmes-clés. Il convient dès lors de limiter autant que possible ces doubles fonctions.</p> <p>Enfin, au niveau de la disponibilité en personnel sapeur-pompier, notamment en situation de conflits hybrides ou armés, il conviendrait d'envisager la mise en place de possibilités de service civil au sein des corps de sapeurs-pompiers afin de garantir la continuité et la suffisance des effectifs.</p>
5.3 Mesures visant à accroître la capacité de défense (grand axe 3)	58	<p>Bien que centrées sur l'armée, ces mesures auront des effets indirects importants sur les cantons, notamment en matière de protection de la population, de soutien aux autorités civiles et de gestion de situations exceptionnelles</p> <p>Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée sur la connaissance, de la part l'armée, du tissu industriel et d'innovation suisse, ainsi que sur le développement d'une culture de collaboration avec ceux-ci, qui seront potentiellement concernés par des technologies à double usage ou des réorientations de production en cas de situation de crise.</p>
Objectif 9 : armée prête à assurer la défense	58	
M34 Comblement des lacunes de capacités, d'équipement et de stockage	58	
M35 Réorientation de la politique d'armement	59	Le maintien d'une capacité industrielle en Suisse relie ici la question économique et militaire et se révèle bénéfique sur les deux aspects. En effet, le maintien d'une industrie

		<p>d'armement dans le pays apparait comme une condition essentielle au maintien et au développement de la capacité de défense.</p> <p>Des scénarios d'économie de guerre pourraient être élaborés puis débattus avec les industries suisses ainsi que les équipes de R&D.</p>
M36 Simplification et accélération des processus d'acquisition	59	
M37 Constitution de capacités à plus longue portée	59	
M38 Modification de la structure de conduite	60	
M39 Évaluation du recours à des volontaires pour des tâches de protection et de sécurisation	60	
M40 Orientation du développement des capacités à long terme vers une future vision des objectifs	60	
Objectif 10 : défense en coopération	61	<p>Sous l'angle technologique, il semble que le niveau d'interopérabilité est faible, voire inexistante du fait qu'à notre connaissance l'approche suivie à ce jour lors des opérations ne s'appuie pas sur des normes ou des standards édictés, testés et validés au préalable.</p> <p>La notion de « partenaires » mérite d'être clarifiée. Faut-il comprendre qu'il s'agit de l'OTAN, de l'Union européenne, ou d'autres acteurs encore ? Cette ambiguïté n'est pas anodine, dans la mesure où elle soulève des interrogations quant à la compatibilité de telles coopérations avec le principe de neutralité suisse.</p>

M41 Développement de la coopération internationale	61	
M42 Institutionnalisation de la coopération internationale	61	
M43 Échange de données sur la situation aérienne	62	
M44 Participation à des exercices et à des formations, détachement dans des états-majors multinationaux	62	
M45 Contributions à la sécurité européenne	62	
5.4 Mise en œuvre et pilotage	63	<p>La réussite de la stratégie repose sur un pilotage politique fort, une gouvernance claire et une coordination étroite entre la Confédération et les cantons. À défaut, le risque serait une mise en œuvre fragmentée, inégale et partiellement inefficace.</p> <p>Dans cette perspective, la gouvernance de la mise en œuvre doit garantir une association étroite des cantons et assurer le respect de leurs compétences. Une coordination équilibrée, fondée sur une clarification des rôles et des responsabilités de chaque niveau institutionnel, constitue une condition essentielle à la cohérence et à l'efficacité de cette stratégie.</p>